

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET
CONSEIL PORTUAIRE
DU 20 JUIN 2024**

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative aux transferts de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition au département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

L'autorisation d'extension du port sollicitée par l'assemblée départementale par délibération en date du 28 septembre 1993 pour entreprendre des travaux d'aménagement a été délivrée par monsieur le préfet le 23 novembre 1993.

L'extension du port de Barneville-Carteret a nécessité la mise à disposition au conseil général des dépendances du domaine public maritime Etat par convention du 23 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Barneville-Carteret fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 2 juin 2020. La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans et prendra fin le 31 décembre 2049.

Occupations temporaires

En ce qui concerne des terre-pleins des autorisations sont accordées à :

La Grand Voile, pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains, l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Rachine "Bar du port" pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Sehier "Yacht Club pour l'occupation d'une terrasse promenade Barbey d'Aurevilly, en cours de renouvellement, en cours de renouvellement.

- La petite boutique des délices pour l'occupation d'une parcelle quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Lecardonnel "Sas Kermarée" pour l'occupation d'une parcelle quai Valmy, l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, en cours de renouvellement.

c) Police

Par arrêté n° ARR-2022-197 du 30 juin 2022, le président du conseil départemental a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret.

Par arrêté n° 2024-APN-006 en date du 19 février 2024, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Carteret.

d) Sûreté

Par arrêté en date du 9 avril 1998, le président du conseil général de la Manche a approuvé le projet de clôture de la zone sous douane du port de commerce de Barneville-Carteret.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n° 32/2019/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Barneville-Carteret soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral n° 33-2019 en date du 9 janvier 2020, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint à l'intérieur des limites de l'installation portuaire du port départemental de Barneville-Carteret.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Établies d'après les données communiquées par le concessionnaire.

Le port de Barneville-Carteret est consacré à la pêche, au commerce et à la plaisance.

a) Pêche

	2021	2022	2023
Nombre de navires professionnels recensés	16	17	17
Nombre de navires professionnels de passage recensés	0	0	0

b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

Locations	2019	2020	2021	2022	2023	Variation % 2022/2023
bassin à flot						
à l'année	311	337	647	629	643	2,22 %
navires visiteurs	675	496	764	1249	833	-33,3 %
nuitées visiteurs	3225	2378	1927	4805	3 470	-27,80%
zone d'échouage						
à l'année	76	6 +44*	8	5	6	20 %
à la saison (1 mois ou +)	21	3 **	2	/	/	/

* Ponton pilô

** Petit port

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation % 2022/2023
Jersiaise	157	53	130	309	244	-21%
Guernesiaise	139	0	16	230	173	-25%
Française	205	349	471	248	164	-34%
Anglaise	143	28	16	172	131	-24 %
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	46	66	131	290	121	-58 %

c) Commerce

Passages 2023

Le trafic voyageur avec l'île anglo-normande de Jersey est le suivant concernant l'année 2022, les années 2020 et 2021 n'ayant enregistré aucun passage en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Passagers Transportés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation % 2022/2023
Manche Iles Express	22 114	14324	20112	/	/	5 336	9 835	84 %

La répartition mensuelle du trafic voyageur vers l'île anglo-normande de Jersey est la suivante : (Données compagnie maritime)

Année	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2023	/	820	2 297	1 745	4 494	479	/	9 835

Pour information

Année	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2022	341	686	680	422	2313	894	/	5 336

Pour information, données de la compagnie maritime d'avril 2024 :

Carteret/Jersey : 1141 passagers sur 8 rotations, soit une moyenne de 143 passagers par rotation et un taux de remplissage de 58,21 %.

Depuis la reprise des lignes Granville/Jersey et Carteret/jersey, le nombre de passages en avril 2024 est en hausse de 64,36 % par rapport à avril 2023 pour 40% de rotations réalisées en plus.

- Le nombre de passages par rotation en avril 2024 (144) est légèrement au-dessus de l'objectif contractuel de 143.

- La part des clients français voyageant avec une CNI est de 37,62% en avril 2024 contre 18,92 % en avril 2023.

Fret

Années	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Tonnes	111,45*	109,07*	80,38* Données gestionnaire	90,04* Données gestionnaire	80.67* Données gestionnaire	-10,40%

*Navires de pêche Anglo-Normands

III BUDGETS

Une présentation du budget exécuté 2023, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

IV - DOMAINE TECHNIQUE

Un point sur les différents travaux sera effectué en séance par le gestionnaire :

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2023 :

Désignation des travaux	montant des travaux HT
travaux d'extension du bureau du port - Phase 2023	280 000 €
travaux de désensablement du chenal	284 000 €
acquisition d'un système de dépollution DPOL	4 100 €

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés ou prévus en 2024 :

Désignation des travaux	montant des travaux HT
travaux extension bureau du port (tranche 2024)	845 000 €
travaux de désensablement du chenal	104 000 €
comblement cavité quai commerce et réfection platelage de la digue	34 000 €
acquisition d'un nouveau semi-rigide à propulsion électrique	50 000 €
Etudes environnementales dragage	100 000 €
Phase 2024 dragage	300 000 €
Changement ponton K et bornes (hiver 2024/25)	401 000 €

V - PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Réception et traitement des déchets année 2023

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret actualisé par l'arrêté n° ARR-2024-158 du président du conseil départemental de la Manche en date du 15 février 2024, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2023 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.